

Réponse de la Municipalité à une interpellation

Un prolongement du M2, est-ce vraiment une bonne idée pour Épalinges ?

Secrétariat municipal

M. Alain Monod, Syndic et Mme Brigitte Crottaz, Municipale

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 30.05.2023



Table des matières

Objet de l'interpellation	2
Un prolongement du M2, est-ce vraiment une bonne idée pour Épalinges ?	2
Réponses de la Municipalité	3

Objet de l'interpellation

Un prolongement du M2, est-ce vraiment une bonne idée pour Épalinges ?

Lors de la séance du 2 mai 2023, M. le Conseiller communal Erich Dürst a déposé une interpellation.

Texte déposé :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues

Notre commune bénéficie aujourd'hui d'un des moyens de transport les plus efficaces, à savoir le M2, avec des cadences très élevées et une rapidité impressionnante pour se rendre au centre-ville de Lausanne ou à la gare.

C'est un moyen de transport qui est adapté à des zones de forte densité d'habitation et d'emplois. L'histoire de notre commune nous apprend que moyens de transports efficaces et densification vont obligatoirement de pair.

Le 15 mars dernier, nous avons pu lire dans le 24heures une prise de position signée par notre Syndic. Il y plaide pour un prolongement du M2 jusqu'au Chalet-à-Gobet, voire au-delà, et déclarait entre autre, je cite : « Aux esprits chagrins qui évoquent la faible densité, je réponds que celle entre la Sallaz et Vennes s'est accélérée avec l'arrivée du M2. » fin de la citation.

Le constat à cet égard est partagé. La question est de savoir ce que nous voulons pour Épalinges. La question de la densification de notre commune est sans conteste une des thématiques qui ont, ces dernières années, le plus polarisé le débat.

C'est parce que je pense que nous devons débattre de ces questions bien en amont, dès maintenant, sereinement, que, par le biais de cette interpellation, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- La position exprimée par M. Monod dans le 24heures du 15 mars 2023 reflète-t-elle la position de la Municipalité ?
- Si telle n'est pas le cas, quelle est aujourd'hui la position de la Municipalité quant à un hypothétique prolongement du M2 ?
- La Municipalité est-elle d'accord avec le constat qu'un tel prolongement conduirait inévitablement à une forte densification et urbanisation de notre commune ?



Réponses de la Municipalité

Monsieur Dürst, dans son interpellation, pose trois questions :

- La 1^{ère} est de savoir si les déclarations du Syndic, M. Monod, dans le 24 heures du 15 mars reflètent la position de la Municipalité.

A cette question, la Municipalité répond positivement.

- La 2^{ème} question n'a pas donc pas lieu d'être puisque la Municipalité est du même avis.

En effet, des réflexions sur la prolongation du M2 ont régulièrement lieu lors des séances de Municipalité, en particulier depuis que le réaménagement du pôle d'échange multimodal des Croisettes est en discussion avec le canton.

Il est en effet prévu de faire de la place des Croisettes un « hub » de transports pouvant accueillir plusieurs nouvelles lignes de bus (TL et Car Postal). Pour cela, un réaménagement complet de l'espace actuel est en réflexion.

L'étude de faisabilité est en cours et il est donc prématuré de s'exprimer sur ses conclusions mais, même si le projet, tel qu'il est conçu actuellement avec le « hub » des Croisettes, n'est pas encore chiffré, il va nécessiter des investissements importants de la part de la commune et du canton. On peut donc logiquement se demander si cet argent ne serait pas mieux investi dans la participation à une prolongation du métro.

- La 3^{ème} question est de savoir si la Municipalité est d'accord avec le constat qu'un tel prolongement conduirait inévitablement à une forte densification et urbanisation de notre commune.

L'argument qui est constamment donné pour justifier de ne pas prolonger le métro est qu'il faudrait une densité de 3500 personnes pour justifier d'un arrêt supplémentaire. Entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet, 4 arrêts seraient envisageables. Deux sur Epalinges : Croix-Blanche, Grand-Chemin, et deux sur Lausanne : Ecole hôtelière et le terminus au Chalet-à-Gobet.

Notre commune compte actuellement près de 10'000 habitants et il est prévu d'atteindre environ 12'000 habitant.e.s d'ici 2035, ce qui, d'une certaine façon correspondrait à 4'000 habitant.e.s par arrêt du M2 sur le territoire d'Epalinges. Envisager une telle densification n'est pas un tabou et les infrastructures ont été dimensionnées pour ce nombre d'habitant.e.s. Par ailleurs, une densification au niveau de la centralité de la Croix-Blanche procède d'une certaine logique au vu des services qui s'y trouvent.

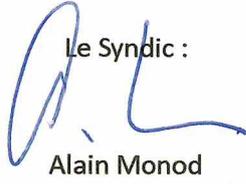
Au Nord, la commune de Lausanne abrite l'Ecole hôtelière qui accueille actuellement près de 4000 étudiants. Il faut y ajouter les enseignants et les visiteurs, ce qui justifie sans problème un arrêt à ce niveau-là.

Quant au Chalet-à-Gobet, il n'y est pas prévu de densification, mais la création d'un « hub » des transports pourrait y être envisagé. N'oublions pas non plus que le Chalet-à-Gobet est une zone de détente où se rendent de nombreux Lausannoises et Lausannois en fin de semaine, été comme hiver, et, dans ce sens, la prolongation du métro jusqu'à cet endroit est tout à fait justifiable.



Epalinges, le 30.05.2023

Au nom de la Municipalité


Le Syndic :
Alain Monod



La Secrétaire municipale :

Sarah Miéville